

LOI N°2012-41 DU 27 DECEMBRE 2012

portant autorisation de ratification de la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, modèle d'accord bilatéral et protocole additionnel à la Convention multilatérale, adoptée à Madrid en Espagne, le 13 décembre 1979.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 décembre 2012 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, modèle d'accord bilatéral et protocole additionnel à la Convention multilatérale, adoptée à Madrid en Espagne, le 13 décembre 1979.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 27 décembre 2012.

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale,
de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de
Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

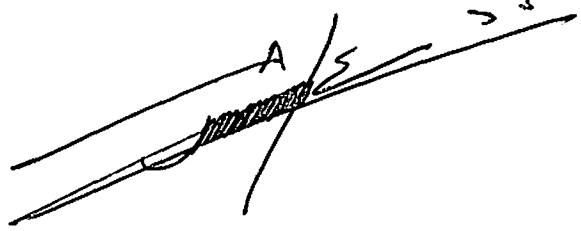


Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine,
de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,



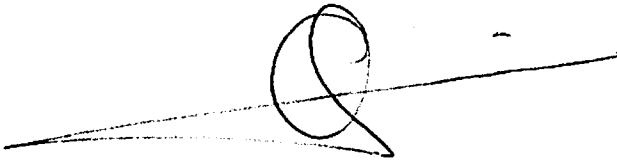
Nassirou BAKO ARIFARI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,
Porte-Parole du Gouvernement,



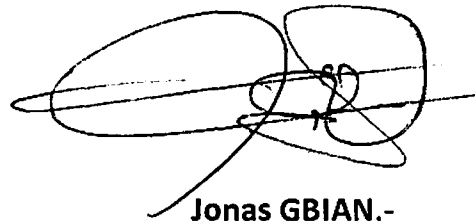
Akuavi Marie-Elise C. GBEDO.-

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et des Petites et Moyennes
Entreprises,



Sofiatou ONIFADE BABAMOUSA.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN.-

AMPLIATIONS : PR 10 PM 2 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 SGG 4 MINISTERES 2 JO 1

